



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 31 août 2020

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2020 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 50'000.-, munie de la clause d'urgence, pour procéder à des travaux d'assainissement sur la chaudière Müller du chauffage à distance

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la révision annuelle de la chaudière Müller du chauffage à distance, effectuée cet été, il a été constaté que des travaux urgents d'assainissement devaient être entrepris sur celle-ci. En effet, il ne sera pas possible de remettre en service la chaudière cet automne si ces travaux ne sont pas réalisés, car l'importance de ceux-ci est essentielle à son fonctionnement.

Les travaux d'assainissement à entreprendre sont les suivants :

- Remplacement du multicyclone.
- Remplacement complet du boîtier Lambdacheck.
- Remplacement de plusieurs sondes et de cellules photoélectroniques.
- Remplacement de l'amplificateur Telco.
- Réparation de la grille mobile.
- Réfection complète de la partie réfractaire de la chaudière. Cette partie constitue à elle seule plus du 50% de l'investissement à consentir.

Ces travaux ont été devisés par Thermobois SA à CHF 49'541.65 TTC, main d'œuvre comprise. Un contrat de service a été conclu avec ladite entreprise ce qui nous permet ainsi de disposer d'un tarif préférentiel au niveau de la main d'œuvre.

Le constat est dès lors le suivant :

- La remise en service de la chaudière Müller s'effectue généralement entre mi-septembre et fin septembre, en fonction des conditions météorologiques, dès que les abonnés recommencent à chauffer leur bâtiment.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2020 concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 50'000.-, munie de la clause d'urgence, pour procéder à des travaux d'assainissement sur la chaudière Müller du chauffage à distance

- Le délai d'intervention de l'entreprise spécialisée pour la réfection de la partie réfractaire (sous-traitant de Thermobois SA) est de plus d'un mois. Nous avons toutefois anticipé celui-ci, si bien que cette entreprise serait en mesure de pouvoir intervenir durant la dernière semaine du mois de septembre, pour autant que la présente demande de crédit, munie de la clause d'urgence, soit acceptée.
- La clause d'urgence est impérative sans quoi, en raison du délai référendaire, la remise en service de la chaudière ne pourra pas s'effectuer avant le mois de décembre. Dans l'intervalle, il sera alors nécessaire de faire fonctionner en permanence la chaudière de secours à mazout pendant plus de 2 mois. Cela induirait également à courir le risque de ne plus avoir de chauffage si celle-ci devait tomber en panne.

Il est proposé d'amortir partiellement cet investissement par un prélèvement d'un montant de CHF 15'000.- au fonds de réserve du chauffage à distance (compte n° 2910600). Ce montant correspondra au solde dudit compte au 31.12.2020 lorsque l'attribution annuelle 2020 au fonds de réserve aura été affectée.

En procédant de la sorte, les incidences financières liées à ce crédit d'engagement se limiteront à une charge annuelle d'intérêts de CHF 375.- (CHF 50'000.- à 0,75%) et une charge annuelle d'amortissement de CHF 3'500.- (CHF 35'000.- à 10%). La charge induite par cet objet sur le prix de kWh au regard de la consommation 2019 est de **CHF 0.0009 le kWh** (CHF 3'875.- : 4'366'082 kWh).

Il va sans dire que l'examen de ce dossier a été mené de concert avec la Commission de gestion du chauffage à distance. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et accepter cette demande de crédit, munie de la clause d'urgence, afin d'assurer l'approvisionnement en chaleur des abonnés du chauffage à distance.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Fabrice Bonjour

Annexe : - Projet d'arrêté